

Chambre, il faudra de trois à quatre semaines pour faire adopter n'importe quel bill en vertu de l'article 75c. Si c'est là ce qu'il croit, est-il disposé à accepter un amendement selon lequel aucun projet de loi ne sera adopté en moins de quatre semaines à compter de la date de sa première introduction? Un grand nombre de mesures sont adoptées ici en une journée, et un grand nombre d'autres en deux jours, mais s'il s'agit d'une mesure à laquelle nous nous opposons, le gouvernement devrait certainement accepter de nous donner un mois entier pour la débattre. C'est le genre de disposition qui pourrait peut-être nous faire sortir d'ici avant la date fixée pour notre rentrée.

L'hon. M. Macdonald: Avant que le député se rasseye, j'aimerais lui demander de préciser son dernier point. Il a dit que l'opposition aimerait avoir un mois pour discuter une mesure. Je suppose qu'il veut dire un mois du calendrier, et non pas un mois de débat.

M. Aiken: En effet, si j'ai bien compris le président du Conseil privé (M. Macdonald) hier, il a dit que l'étude d'une mesure devrait se faire dans un délai d'au moins un mois. Je doute que nous voulions débattre pendant un mois quelque article que ce soit.

M. Nowlan: Sauf l'article dont nous sommes saisis.

M. Aiken: Il y a toujours des exceptions. Mais je ne propose certainement pas que nous ayons un débat d'un mois. Je dis que nous devrions disposer d'un nombre de jours raisonnable pour chaque article et d'un délai d'un mois.

L'hon. M. Macdonald: Quel nombre de jours le député estimerait-il être raisonnable, compte tenu du fait qu'une règle générale doit fixer la durée des débats sur les bills?

M. Aiken: Le leader à la Chambre peut consulter ses trois homologues de l'opposition; je suis sûr que ces derniers aimeraient beaucoup s'entretenir avec lui. Je ne suis pas de leur nombre.

L'hon. M. Macdonald: J'aimerais bien entendre l'avis du député sur cette question.

M. Aiken: Vous l'avez entendu.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, les débats sur des questions comme celle-ci font toujours ressortir certains aspects intéressants de la Chambre; même si les

députés passent parfois beaucoup de temps à discuter faute de vouloir collaborer et prendre d'autres dispositions, c'est peut-être une bonne chose—toute médaille a son revers—parce qu'il nous apprennent des choses inattendues.

J'ai suivi avec intérêt, comme d'autres députés cet après-midi, les observations du député de Sudbury (M. Jerome). Nouveau à la Chambre, il semble promettre beaucoup. Je suppose qu'il exprime les vues des jeunes dynamiques du parti libéral qui sont représentés ici à la Chambre. Sinon, les vis-à-vis voudront bien me corriger. Ses théories sur le régime parlementaire et la façon dont il devrait fonctionner m'ont beaucoup intéressé. J'ai cru, à un moment donné, avoir déjà entendu ce discours. J'ai fouillé ma mémoire pour voir où j'aurais pu l'entendre. Ce n'était pas un discours de Joseph Goebbels ou Benito Mussolini; je me suis ensuite rappelé où je l'avais entendu et j'ai été vraiment étonné. C'est un discours que j'ai entendu lorsque j'étais jeune à l'époque où je fréquentais encore l'université. Il avait été prononcé à la radio, car nous n'avions pas la télévision à l'époque, par Ann Morrow Lindbergh vers la fin des années 30. Il s'intitulait «La vague de l'avenir.» Elle parlait des aspirations auxquelles doivent tendre les jeunes et ce qu'ils sont en droit d'attendre du gouvernement.

Ma génération écoutait ce discours avec intérêt car la famille Lindbergh était célèbre. Charles Lindbergh avait réalisé bien des exploits dans le domaine de l'aviation, leur famille avait connu une tragédie et ils étaient impliqués dans des théories politiques concernant le *Bund* germano-américain au cours des années 30. Le discours de la famille Lindbergh se rapproche le plus du discours du député de Sudbury (M. Jerome), sauf qu'il était plus modéré. Peut-être ai-je mal compris le député, je devrai lire le hansard demain, mais je serais assez bouleversé, comme d'autres députés je pense s'il a en fait exprimé les idées des brillants nouveaux membres du parti libéral.

Quant à la motion dont la Chambre est saisie on ne devrait jamais prêter d'arrière-pensées à autrui, pour une excellente raison: personne ne sait au juste ce qui se passe dans la tête des honorables vis-à-vis ou, à vrai dire, de qui que ce soit. Donc on ne peut tirer de conclusions que d'éléments de preuves et de faits. Il semble raisonnable à la plupart des gens, étant donné le moment choisi pour ce débat particulier, de conclure qu'on n'a pas fait preuve de beaucoup de bonne foi en soulevant la question maintenant. Comme l'ont